

[Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative : année scolaire 2015-2016](#) [1]

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). [Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative : année scolaire 2015-2016](#) [2]. 2016, 36 p.

Né du Plan de cohésion sociale et de la [loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005](#) [3], le Programme de réussite éducative (PRE) s'adresse aux enfants en âge de scolarité, résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et présentant des signes de fragilité et/ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Afin de suivre l'activité des PRE sur l'ensemble du territoire national, le CGET réalise une enquête ayant pour objectif de fournir une photographie fidèle des PRE à l'échelle nationale, de porter la focale sur des problématiques spécifiques aux PRE (observation de l'évolution du taux d'individualisation, de l'évolution du taux d'orientation vers le droit commun, du degré d'articulation des PRE vis-à-vis des autres dispositifs existants dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire ou de la prévention de la délinquance...), de permettre une lecture territoriale en fonction des différents échelons concernés et d'assurer une continuité dans le suivi des résultats du programme.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/enqu%C3%AAtte-annuelle-de-suivi-du-programme-de-r%C3%A9ussite-%C3%A9ducative-ann%C3%A9e-scolaire-2015-2016>

[2] http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/enquete-pre-2016_synthese-nationale.pdf

[3] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000806166&categorieLien=id>